

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 février 2020 (ordinaire)

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales
L'an deux mil vingt le jeudi vingt février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CHIZÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRÉ, Maire.

Présents : Mesdames Valérie BOST, Diane DESMONTS, Nathalie MEMETEAU, Catherine VRIGNAUD,

Messieurs Daniel BARRÉ, Dany BLONDIO, Bernard GUÉRIN, Didier MOUNOURY, Rodolphe RAMBAUD, Raphaël VILLEMIN, Didier VRIGNAUD

Absents : Brigitte BASTARD,

Secrétaire de séance : Dany BLONDIO,

Date de convocation : 13 février 2020

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal, pour rappel, les membres du conseil le valident.

.1 SMAEP 4B Modification des statuts

Délibération 2020D_07

Vu la délibération n°2020-1 du Comité Syndical en date du 15 janvier 2020 approuvant les modifications des statuts du Syndicat 4B ;

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des modifications statutaires envisagées.

Conformément à l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces modifications.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents ACCEPTE les modifications des statuts du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B.

.2 Approbation du compte administratif 2019 Budget Commune

.3 Approbation du compte de gestion 2019 Budget Commune

Monsieur Dany BLONDIO, adjoint chargé des finances propose de reporter ce vote au 10 mars prochain, en raison d'un écart entre Compte de gestion et Compte administratif, relatif aux écritures de cession de l'ancien véhicule d'atelier.

.4 Approbation du compte administratif 2019 Budget Lotissement

Délibération 2020D_08

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Dany BLONDIO, Adjoint au Maire en charge des finances, le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 Budget Lotissement dressé par Monsieur Daniel BARRÉ ;

Considérant que les écritures du Maire sont conformes ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des membres présents (11 voix pour) le maire s'étant retiré, Adopte le Compte Administratif de l'exercice 2019 qui laisse apparaître les résultats suivants pour le LOTISSEMENT DE CHIZÉ :

- Excédent de fonctionnement : **0.00 €**
- Excédent d'investissement : **0.00 €**

.5 Approbation du compte de gestion 2019 Budget Lotissement

Délibération 2020D_09

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, les titres de recettes émis et les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures en 2019 ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de Monsieur Daniel BARRÉ, et du compte de Gestion du Trésorier ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents (12 voix pour),

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 janvier 2020 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexés ;
 - **Déclare que le compte de gestion dressé par le Trésorier, pour l'exercice 2019, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

.6 Cinéma convention de Participation

Considérant que la question doit être évoquée lors d'un débat d'orientation budgétaire, le sujet sera étudié lors d'un prochain conseil municipal.

.7 Déclaration d'intention d'aliéner parcelle B630

Délibération 2020D_10

Considérant la mise en vente de la parcelle cadastrée B0630 d'une superficie totale de 143 m², comprenant le terrain indivis devant le 33 rue des Ponts de la Boutonne ;

Monsieur le Maire présente les plans et les informations obtenues auprès du Notaire.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, ne souhaite pas exercer son droit de préemption pour ce terrain cadastré B0630 ;

.8 Droit de préemption urbain parcelle ZC189 26 rue du Champ Trelet

Délibération 2020D_11

Considérant l'intérêt pour la Commune d'instaurer un droit de préemption simple sur le terrain cadastré ZC0189 26 rue du Champ Trelet situé en zone U de la carte communale, pour lui permettre de mener à bien sa politique foncière.

L'acquisition éventuelle dans le futur permettrait, dans le cadre des projets d'urbanisation envisagés et d'amélioration du patrimoine bâti communal, de déplacer l'atelier et le garage municipaux en dehors de la zone d'entrée des écoles.

Ce droit de préemption nouveau fait face à la zone n° ZC0055 qui a fait l'objet de la même démarche le 28 février 2019. Ce nouveau zonage de préemption renforcerait la cohérence du projet.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des membres présents (11 voix pour, 1 abstention) DECIDE d'instituer un droit de préemption urbain sur le terrain cadastré ZC0189, 26 rue du Champ Trelet inscrit en zone U de la carte communale ;

.9 Questions diverses.

- Le conseil municipal propose de nommer la place où se trouvait la Croix Blanche "**Espace Eric Chamarre**", en hommage à leur collègue disparu. Une plaque sera apposée pour rappeler l'histoire du lieu. Un chantier partagé sera organisé prochainement pour défricher le jardin en face.
- En raison de réclamations de parents d'élèves, les élus conviennent que les membres du conseil municipal de Chizé devront être plus présents dans les décisions du SIVU.
- Le prochain conseil municipal se déroulera le jeudi 10 mars 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

A Chizé, le 27 février 2020

**Le Maire,
Daniel BARRÉ**